

**PROTESTATION UNANIME DES DIVERSES ASSOCIATIONS D'ÉLUS LOCAUX A
L'ANNONCE DE LA SUPPRESSION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE**

« Colère, incompréhension, abasourdissement... les associations d'élus locaux n'ont pas tardé à faire connaître une à une, puis ensemble, dans un communiqué commun, leurs positions suite à l'annonce le 5 février 2009, au soir, de la suppression de la taxe professionnelle (TP) pour 2010, par le président de la République. Une annonce qui n'aura pas attendu la fin des auditions de la commission Balladur. »

- extrait La Gazette des communes du 10/02/2009 –

Pour notre Communauté de Communes, la suppression de cette taxe dans le cadre de la Taxe Professionnelle Unique correspondrait à une diminution sensible des possibilités intercommunales en matière notamment de services communs et d'action sociale (crèches, centres de loisirs, etc.)

Par ailleurs, notre Commune verrait sa dotation compensatrice supprimée, ce qui correspondrait à une forte diminution par voie de conséquence de nos capacités d'investissement.

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil unanime approuve le communiqué suivant des Associations nationales d'élus.

Suppression de la taxe professionnelle : les élus demandent une réforme globale de la fiscalité locale

Lors de son intervention télévisée du 5 février, le Président de la République a annoncé la suppression de la taxe professionnelle à compter de 2010.

Cette annonce intervient au moment où l'Etat sollicite les collectivités locales pour contribuer, à travers leurs dépenses d'investissement, à la relance de l'économie nationale et où elles doivent faire face à une évolution contrainte de leurs ressources.

La taxe professionnelle est la première ressource fiscale des collectivités notamment pour les intercommunalités levant la taxe professionnelle unique. Elle représente, y compris les dégrèvements, 29 milliards d'euros.

C'est pourquoi les collectivités territoriales demandent à disposer d'une ressource de substitution qui respecte les principes que les associations d'élus ont toujours défendus :

- respect de l'autonomie fiscale,
- maintien du lien fiscal entre entreprises et territoires,
- cohérence d'ensemble des réformes territoriale et fiscale.

Les associations nationales d'élus locaux demandent que le Gouvernement ouvre immédiatement des négociations sur la base des propositions qu'elles ont élaborées conjointement depuis 2006, en faveur d'une réforme d'ensemble de la fiscalité locale, permettant aux collectivités territoriales de moins dépendre de l'Etat et de disposer de véritables marges de manœuvre pour exercer leurs responsabilités.

Contacts presse :

AMF

Marie-Hélène GALIN
Tél : 01.44.18.13.59

ADF

Nadia SALEM
Tél : 01.45.49.60.43

ARF

Johanna O'BYRNE-BUREL
Tél : 01.56.64.00.44

AMGVF

Sébastien FOURNIER
Tél : 01.44.39.34.65

FMVM

Armand PINOTEAU
Tél : 01.45.44.99.61

APVF

André ROBERT
Tél : 01.45.44.00.83

ACUF

Olivier LANDEL
Tél : 01.42.22.19.19

ADCF

Katia PAULIN
Tél : 01.55.04.88.13